



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Médaille Bronze J.S.E.A 14.07.2020 - édition du 15/02/2021





PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Préfecture des Alpes-Maritimes

-Bureau du cabinet-

Pôle représentation et distinctions honorifiques

ARRÊTÉ

portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, au titre de la promotion du 14 juillet 2020

LE PREFET DES ALPES-MARITIMES

Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n° 70.26 du 8 janvier 1970 relatif à la médaille de la jeunesse et des sports ;

- VU le décret n° 83.1035 du 22 novembre 1983 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports modifiant le décret n° 69.942 du 14 octobre 1969 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU l'arrêté de M. le secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports du 5 octobre 1987, fixant les modalités d'application des dispositions du décret n° 83.1035 du 22 novembre 1983 portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports ;
- VU la circulaire n° 87.197 du 10 novembre 1987 de M. le secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé de la jeunesse et des sports ;
- VU le décret n° 2013-1191 du 18 décembre 2013 modifiant le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports ;
- VU l'avis du 1^{er} juillet 2020 de la commission départementale chargée d'examiner les candidatures pour l'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports dans la limite du contingent annuel notifié par la ministre des sports.

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet :

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u> – Au titre de la promotion du 14 juillet 2020, la médaille d'honneur de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, échelon bronze, est décernée à :

- Mme Jennifer BARBOSA née SALLES demeurant à NICE
- Mme Claudine CARADONNA née ALESSANDRINI demeurant à MENTON
- Mme Catherine DENISENKO née RICARD demeurant à NICE
- Mme Sabine FOURNIGAULT demeurant à MENTON
- Mme Nathalie GRILLI demeurant à ANTIBES
- Mme Sabine JEROME demeurant au CANNET
- M. Jacques LACROIX demeurant à NICE
- Mme Bénédicte LECAT demeurant à CANNES
- M. Olivier LEMAIRE demeurant à SAINT-LAURENT- DU-VAR
- Mme Muriele LIONS née RAYBAUD demeurant à ANTIBES
- Mme Martine MANASSERO née LEMARCHAND demeurant à NICE
- M. François MANCHON demeurant à ANTIBES
- M. Wisem OUESLATI demeurant à CANNES
- M. Gilles REYNIER demeurant à NICE
- M. Jacky VALENTINI demeurant à NICE
- M. Alexandre VANDEKERKHOVE demeurant à NICE

<u>Article 2</u> – au titre de la promotion du 14 juillet 2020, la lettre de félicitations de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée à :

• M. Stéphane LEVANT demeurant à ANTIBES

<u>Article 3</u> – Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes

Fait à Nice, le - 6 1011 2020

Le Préfet des Alpes-Maritimes

Bernard GONZALEZ

Medaille Bronze J.S.E.A 14.07.2020 15/02/2021

SOMMAIRE

Cabinet	Alpes-Maritimes	
Meda	ille Bronze Jeunesse Sports	1

Index Alphabétique

	THACK AIPHADOUTANC
	Medaille Bronze J.S.E.A 14.07.20202
Cabinet	
Prefecture des	Alpes-Maritimes